

## COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 28 SEPTEMBRE 2021 – ERDEVEN

ZSC Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées  
ZPS Baie de Quiberon

*ZSC : Zone Spéciale de Conservation – Directive Habitats Faune Flore (1992).*

*ZPS : Zone de Protection Spéciale - Directive Oiseaux (1979).*

### COMPTE RENDU

Le mardi 28 septembre 2021, s'est tenue une réunion du Comité de Pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées » et « Baie de Quiberon », à l'espace culturel Le Roëlan à Erdeven, sous la présidence de Mme Sophie Le Chat, Maire de Plouhinec et Présidente de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan.

#### ETAIENT PRESENTS :

Sophie OLLIVIER	:	Préfecture maritime de l'Atlantique
Grégoire LELIEVRE	:	Représentant Commandant Zone maritime Atlantique
Anne CORBE	:	CECLANT-PMRE Commandant zone Terre Nord Ouest
Gilles PAILLAT	:	DREAL Bretagne
Sébastien GUILLARD	:	DDTM Morbihan
Sophie LE CHAT	:	Présidente du COFIL
Morgane REMAUD	:	Office Français de la Biodiversité
Sébastien GAUTIER	:	Office Français de la Biodiversité
Antoine LUTZ	:	ONF Bretagne
Laurent PERIGNON	:	Conseil départemental du Morbihan
Jean MANELPHE	:	Lorient Agglomération
Annie AUDIC	:	Auray Quiberon Terre Atlantique
Sonia GACHELIN	:	Auray Quiberon Terre Atlantique
Dominique RIGUIDEL	:	Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon Mairie Erdeven
Anthony HAMEL	:	Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon
Christophe LE PIMPEC	:	Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon
Lucette GOSSELIN	:	Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon
Pierre LE NEINDRE	:	Commune de Port-Louis
Antoine DEQUIDT	:	Commune d'Étel
Michel LE RAY	:	Commune de Plouharnel
Stéphanie DOYEN	:	Commune de Saint-Pierre-Quiberon
Jacky BLANCHARD	:	Base des Fusiliers marins Commandos
Caroline CORNET	:	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Stéphane BASK	:	Fédération départementale des Chasseurs 56
Céline D'HARDIVILLE	:	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan
Charlotte BADOUEL	:	Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud
Gilles RAIBAUT	:	Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud

Sophie BAGNIOL : Comité départemental Tourisme Equestre de Morbihan  
Bernard SARRAZIN : Union nationale des associations de navigateurs du Morbihan  
David RONTET : Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques  
Noel BAYER : Association Bretagne vivante  
Jérôme EVEN : Association l'Observatoire du Plancton

#### EXCUSES :

Camille BLOT-ROUGEAUX : Conservatoire du littoral  
Philippe DELHAYE : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Virginie GENDROT : Auray Quiberon Terre Atlantique  
Dominique BERNARD : Commune de Riantec  
Annie PINARD : Commune de Plouharnel  
Eric PROSPER : Commune de Plouharnel  
Sophie LEMOULINIER : Commune de Quiberon  
Michel DURAND : Commune de Carnac  
Sophie LECERF : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne  
Alain LE FORMAL : Association de Chasse Maritime du Morbihan  
Anne-Laure CAUDALE : Fédération de pêche du Morbihan  
Yves DUBOIS : Association Bretagne Vivante  
Lionel PICARD : Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains  
Marion HARDEGEN : Conservatoire botanique national de Brest  
Emmanuel QUERE : Conservatoire botanique national de Brest  
Stéphane POUVREAU : Institut Français de recherche pour l'exploitation de la mer

#### ANNEXES :

Diaporama de présentation de la réunion.

---

M. SOPHIE LE CHAT, présidente du COPIL, introduit la réunion.

#### ORDRE DU JOUR :

- Définition des objectifs de gestion :
    - Méthodologie : l'outil tableau de bord
    - Retour sur la concertation
  - Présentation des objectifs de gestion
    - Les objectifs à long terme
    - Les objectifs opérationnels
  - Le futur programme d'action
    - Organisation
    - Orientations
    - Concertation
  - Suite de la démarche
-

## 1. DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

- Méthodologie et concertation

LUCETTE GOSSELIN, chargée de mission Natura 2000 en charge de l'élaboration du nouveau DOCOB, présente l'outil majeur pour l'organisation et la planification d'une gestion pragmatique et objective : le tableau de bord. Elle explique que le plan d'action du futur DOCOB sera construit autour de 11 tableaux de bord, correspondant chacun à un enjeu ou regroupement d'enjeux cohérents :

- Bancs d'huitres plates
- Herbiers de zostères naines
- Habitats marins meubles
- Habitats marins rocheux
- Marais et prés salés atlantiques
- Complexe de végétation dunaire
- Habitats d'eaux douces, bas marais et prairies humides
- Complexe de végétation de falaises littorales
- Landes, prairies sèches et milieux associés
- Oiseaux hivernants
- Oiseaux nicheurs

La stratégie d'action est donc encadrée par 11 objectifs à long terme auxquels sont associés différents objectifs opérationnels.

Elle explique que la formulation de ces objectifs découle d'un travail réalisé en concertation avec les experts scientifiques et les acteurs du territoire. Elle rappelle que 2 journées de concertation ont été organisées cet été, sur les communes de Saint-Pierre-Quiberon et Plouhinec.

## 2. PRESENTATION DES OBJECTIFS DE GESTION

- Les objectifs à long terme

MORGANE REMAUD, chargée de mission Natura 2000 à l'Office Français pour la Biodiversité, en charge de l'accompagnement méthodologique et technique du syndicat sur les milieux marins commence la présentation des objectifs à long terme. Elle rappelle les particularités écologiques des enjeux liés à ces milieux sur le site. Elle explique que chaque objectif à long terme est précisé à travers des niveaux d'exigence qui correspondent aux paramètres utilisés pour évaluer l'état de conservation des habitats lors du rapportage de la commission européenne à savoir les surfaces et la structure physique des habitats, la diversité et l'abondance des espèces associées ainsi que la fonctionnalité écologique de ces habitats pour les espèces clés. Elle précise que les résultats de l'étude cartographique sur les milieux marins permettront d'affiner la prise en compte de ces paramètres.

CELINE D'HARDIVILLE s'interroge sur l'emploi du terme « Amélioration » qui présuppose déjà un état de conservation pour ces habitats alors même que les données ne sont pas encore disponibles.

MORGANE REMAUD, explique que le choix s'est porté sur la formulation d'objectifs ambitieux compte tenu des enjeux portés par ces sites Natura 2000 et du peu d'actions déployées à ce jour sur l'ensemble de ces milieux marins.

CHRISTOPHE LE PIMPEC, ajoute qu'effectivement des possibilités d'amélioration demeurent sur ces milieux et que si le déploiement d'actions influence positivement l'un de ces paramètres, cela peut permettre une amélioration générale de l'état de conservation de ces habitats. Il n'est pas forcément nécessaire que tous les paramètres

soient en même temps en amélioration pour progresser sur l'objectif général. C'est une dynamique globale et c'est pourquoi il est souvent proposé « maintien ou amélioration ».

LUCETTE GOSSELIN ajoute que dans la même logique, c'est l'objectif d'amélioration de l'état de conservation qui est proposé pour l'ensemble des habitats terrestres même si effectivement l'état des connaissances sur ces habitats est inégal. Elle complète en précisant qu'une mesure dédiée à l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat peut être notée comme prioritaire avant le déploiement d'action de gestion.

CHRISTOPHE LE PIMPEC ajoute que comme souhaité par les services de l'État, ce DOCOB a pour vocation d'être construit et déployé en dynamique grâce à un programme d'action qui n'est pas figé. Sa mise en œuvre impliquera des étapes d'amélioration des connaissances qui conditionneront ensuite le déploiement d'autres actions, pour s'adapter au mieux au contexte local. Il explique que les objectifs à long terme sont formulés dans une optique d'amélioration continue.

GILLES PAILLAT ajoute que l'amélioration de l'état de conservation est une quette permanente car celui-ci n'est jamais figé. Il souligne qu'il serait intéressant de revoir ces questions au regard des objectifs opérationnels associés à ces objectifs à long terme. L'opérationnalité qui sera donnée à la mise en œuvre du DOCOB apportera des nuances et mettra en évidence une stratégie d'action déclinée par phasage dans le temps et dans l'espace. Il précise par ailleurs que le recul sur la mise en œuvre du précédent DOCOB permet aujourd'hui d'avoir des éléments de référence sur l'état de certains milieux et population d'espèces, notamment sur le milieu dunaire.

LAURENT PERIGNON demande si une actualisation de la cartographie des habitats terrestres est envisagée dans la stratégie d'action du futur DOCOB

GILLES PAILLAT explique que des travaux sont en cours avec le Conservatoire Botanique National de Brest notamment sur les milieux dunaires et qu'une réflexion est portée sur le protocole à mettre en place pour acquérir de la connaissance en reconsidérant l'approche cartographique qui produit de la donnée rapidement obsolète, afin de créer un outil de diagnostic pérenne. Ce travail scientifique est à poursuivre avec le Conservatoire Botanique et d'autres partenaires.

L'ensemble des objectifs à long terme concernant les milieux marins terrestres et les oiseaux sont présentés aux participants.

#### - Les objectifs opérationnels

LUCETTE GOSSELIN explique que les objectifs opérationnels ont été rédigés au regard des facteurs qui influencent l'état de conservation des habitats et des espèces désignées sur ces sites Natura 2000.

MORGANE REMAUD précise que le diagnostic socio-économique et les journées de concertation organisées cet été, ont permis d'identifier collectivement ces facteurs d'influence.

PIERRE LE NEINDRE s'interroge sur la formulation de l'objectif opérationnel N°4 « Contribuer à la réduction des apports excessifs en nutriments et en contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin » en considérant que le terme « excessif » fait valeur de jugement et que les interprétations réglementaires ou scientifiques seront différentes.

**GILLES PAILLAT** propose de reprendre les termes des SAGE liés à la réduction des apports en nutriments et contaminants.

**DAVID RONTET** attire l'attention sur l'objectif opérationnel N° 16 « Accompagner le développement touristique et la mise en valeur des patrimoines sur les sites Natura 2000 » et fait remarquer que les pics de fréquentation sur le site ne sont pas forcément liés aux périodes de fréquentation touristiques. Des travaux sont à mener sur l'analyse de la fréquentation.

**ANTHONY HAMEL** ajoute que le terme « développement touristique » fait plutôt référence au développement des loisirs peu importe l'usager qu'il soit touriste ou bien habitant du territoire et invite à une reformulation de cet objectif.

**CHRISTOPHE LE PIMPEC** précise que cet objectif a été formulé au regard de l'attractivité du site pour certaines activités existantes et pour pouvoir anticiper celles qui pourraient se développer demain. Il s'agit de pouvoir s'assurer que les projets de territoire en ce sens puissent être compatibles avec les objectifs portés par les sites Natura 2000.

**GILLES PAILLAT** propose d'ajouter un autre objectif opérationnel lié à l'accompagnement des nouveaux usages sur le site pour pouvoir prendre en compte l'évolution permanente des publics, des activités et des pratiques de loisirs. Il pourrait être envisagé de développer un observatoire des nouveaux usages sur le site au regard des objectifs liés à la protection de la biodiversité. Il ajoute que le programme du label Grand Site de France porte déjà peut être ce genre de mission.

**ANTHONY HAMEL** précise que le label Grand Site de France n'est pas un label de développement touristique et qu'il a bien pour objectif de concilier préservation des patrimoines et fréquentation. Les notions évoquées sont clairement prises en charge par le label.

**CHRISTOPHE LE PIMPEC** précise que suite aux discussions établies lors du dernier COTECH, la formulation de l'objectif opérationnel N° 21 « Adapter le périmètre de la ZPS aux zones fonctionnelles effectives des espèces d'intérêt communautaire et mettre à jour le FSD des sites Natura 2000 » sera modifiée. Il s'agit plutôt de porter une réflexion sur les possibilités d'adaptation du périmètre de cette ZPS aux enjeux de la zone.

**GILLES PAILLAT** confirme la nuance qu'il est nécessaire d'apporter puisque l'action n'aboutira pas à un nouveau périmètre mais à une proposition de nouveau périmètre sur la base d'une réflexion scientifique et de concertation avec les usagers. La décision et donc l'accomplissement de l'action ne revient pas à l'opérateur du DOCOB mais au Ministère suite à une proposition du Préfet.

**CHRISTOPHE LE PIMPEC** explique que cet objectif a été proposé car certaines espèces d'oiseaux à enjeu fréquentent largement le massif dunaire (ZSC) notamment mais ne sont pas nécessairement présents dans le périmètre de la ZPS. Il semble donc exister un besoin d'adaptation de ce périmètre pour pouvoir intégrer les enjeux liés aux espèces nicheuses sur le massif dunaire et déployer davantage de leviers d'action plus directs pour la sauvegarde de ces espèces au titre de la Directive oiseaux.

**LUCETTE GOSSELIN** ajoute que le DOCOB a aussi pour vocation d'identifier les outils les plus adaptés pour agir. Il s'agit aussi de formaliser les liens existants avec les autres acteurs de la protection de la biodiversité sur le site notamment les propriétaires fonciers publics.

**CHRISTOPHE LE PIMPEC** ajoute que le diagnostic écologique a été volontairement élargi à l'ensemble des espèces patrimoniales du site pour mettre en cohérence la complexité des

enjeux sur la zone, décloisonner la gestion et permettre aux partenaires (CEL, ONF, Département, Armée...) de mobiliser d'autres leviers d'action quand ils le peuvent et si les possibilités liées au dispositif Natura 2000 ne sont pas suffisantes ou adaptées. Les actions de tous les partenaires peuvent ainsi se compléter et le diagnostic du DOCOB peut en ce sens bénéficier à tous.

L'ensemble des facteurs d'influence et des objectifs opérationnels concernant les milieux marins, terrestres et les oiseaux ont donc été présentés aux participants.

Sophie LE CHAT, présidente, soumet ces éléments à la validation du COPIL.

Après sollicitation de l'assemblée et en prenant en compte les demandes discutées ce jour, à savoir la reformulation des objectifs opérationnels N°4, 16 et 21, les membres présents du COPIL confirment que le nouveau DOCOB peut se construire autour des objectifs à long terme et les objectifs opérationnels proposés.

### 3. LE FUTUR PROGRAMME D'ACTION

LUCETTE GOSSELIN présente l'organisation des mesures dans le futur programme d'action et décline les grandes orientations pour les milieux marins, terrestres et pour les oiseaux.

3 exemples concrets de déclinaison du programme d'action sont présentés pour permettre aux participants de comprendre les articulations entre Objectifs et Actions.

Elle précise que des propositions concrètes d'actions seront envoyées pour consultation aux membres du COPIL et autres partenaires afin de recueillir leurs propositions et remarques.

Sur la base de cette consultation, une réunion de travail sera organisée entre le 25 et le 29 octobre. Après une phase de rédaction, l'ensemble des « fiches mesures » seront transmises en amont du prochain COPIL prévu avant la fin de l'année 2021.

### 4. SUITE DE LA DEMARCHE

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise que l'objectif est de produire un document technique consolidé pour la fin de l'année comprenant les diagnostics écologiques et socio-économiques, les objectifs de gestion ainsi que l'ensemble des fiches explicitant le programme d'action.

La DREAL étudie aujourd'hui les possibilités de poursuite de la mission d'élaboration sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 afin de finaliser le DOCOB (intégration des remarques suite à concertation, ajustements, travail cartographique...) et permettre la création de chartes Natura 2000 spécifiques notamment. Un COPIL final, organisé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022, permettra la validation de l'ensemble du DOCOB et de clôturer la mission d'élaboration.

SOPHIE LE CHAT conclue la réunion et remercie par avance toutes les personnes qui contribueront activement à l'élaboration du futur programme d'action et l'ensemble des participants à ce COPIL pour la pertinence des échanges.